



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme RIEU-FROMENTIN Françoise (pouvoir à Mme RICHARD Annie), Mme LOPES MALTEZ Vera (pouvoir à Mme Floriane SOUTEIRAN)

ABSENTE : Mme BONIN Virginie

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAYNARD Christiane assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Procès-verbal du 18 mai 2021 : M. AUBANEL souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur le cas des conseillers municipaux qui déclarent, lors d'une séance publique du Conseil, ne pas vouloir participer au vote d'une délibération. Une réponse du Ministère de l'Intérieur précise qu'un refus de prendre part au vote, s'il peut avoir une signification politique pour le conseiller qui le pratique, n'a d'autre conséquence qu'une abstention sur la décision du Conseil Municipal. Après cette précision, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Création d'un boulodrome et de 2 terrains de tennis couverts : résultats de l'ouverture des plis et attribution des lots sauf lot- 5 (re consultation) (2021-102)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette) d'autoriser M. le Maire à signer le marché public suivant : **CONSTRUCTION D'UN BOULODROME ET DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS**

Lot N° 1 : VRD – DEMOLITION : Entreprise Mandataire : LAUPIE SAS – 951 Route de Bessèges – Clairac – 30410 MEYRANNES

Co-Traitant : SAS FROMENT ENTREPRISE – 788 Route des Cévennes – BP 40001 – 07140 LES VANS

Lot N° 2 : GROS ŒUVRE- FONDATIONS : Entreprise : SAS FROMENT ENTREPRISE – 788 Route des Cévennes – BP 40001 – 07140 LES VANS

Lot N° 3 : BATIMENT : Entreprise : LOSBERGER SAS – 1 rue du Brunch – 67170 BRUMATH

Lot N° 4 : ELECTRICITE – VENTILATION : Entreprise : SARL HACQUARD – Zone Artisanale – 57930 BERTHELMING

Lot N° 6 : SOL TENNIS ET JEUX DE BOULE : Entreprise Mandataire : LAQUET TENNIS – 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSE MORNAY

Co-Traitant : LAUPIE SAS – 951 Route de Bessèges – Clairac – 30410 MEYRANNES

Lancement d'une étude globale pour le stationnement (2021-103)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de faire appel à un prestataire de services pour la réalisation d'un plan local de déplacements, dit que cette étude devra obligatoirement intégrer une démarche participative des habitants.

Convention avec la Communauté de Communes pour les séances d'éveil musical à l'école (2021-104)

M. le Maire expose que les interventions en milieu scolaire d'éveil musical ont été gérées jusqu'à présent par la structure départementale Ardèche Musique et Danse.

Lorsque l'école de musique est devenue intercommunale, il est apparu logique qu'elle gère directement ces interventions, et à ce titre, il a été adopté en Conseil Communautaire une participation de 3 € par habitant et par an afin de les financer. Il s'agit ce soir d'entériner ce tarif qui concerne tous les écoles primaires des Vans, publiques et privées. Adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Marie-Jeanne LAPIERRE).

Enlèvement des tags et graffitis sur propriétés privées (2021-105)

M. le Maire a demandé aux élus de travailler sur l'enlèvement des tags sur terrains privés et publics qui constituent pour lui un véritable fléau. Avec la participation du propriétaire, la minorité serait d'accord pour voter un texte modifié. M. CAPIOD propose de réfléchir d'ici le prochain Conseil à une nouvelle formulation. M. AUBANEL distingue deux cas : Service rendu à un particulier - Intervention d'office car propos diffamatoires...

Ce qui est retenu finalement, ce serait un encadrement légal de la décision et si intervention chez un privé, une contribution. Cette délibération est reportée au prochain Conseil.

Présentation du rapport d'enquête publique du commissaire-enquêteur et aliénation de chemins ruraux à Naves (2021-106)

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Hubert THIBON, non d'accord sur le prix), le Conseil Municipal décide de céder ces chemins ruraux non entretenus par la commune selon les propositions faites et de fixer le prix de vente desdits chemins à 1 € le m², rappelle que l'ensemble des frais seront supportés par les acquéreurs (frais d'enquête publique, de géomètre, de coûts de terrains, de notaire...) et autorise M. le Maire ou Mme la première adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite et à la conclusion de cette affaire.

Résiliation de la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme et proposition du Centre de Gestion de l'Ardèche (2021-107)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal rend acte de la résiliation au 31 décembre 2021 de l'adhésion au service de médecine préventive mutualisé avec le CDG 26, soutient la création d'un service de médecine préventive initié par le CDG 07, s'engage à adhérer à ce service s'il est créé.

Mise en conformité du temps de travail avec les 1607 heures (2021-108)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, réaffirme que la durée légale du travail pour un agent à temps complet est fixée à 1607 heures, dans le respect des textes en vigueur.

Tarification sociale des cantines et aide de l'Etat pour la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires (2021-109)

Nouvelle grille tarifaire proposée

	Quotient CAF	Prix facturé	Aide de l'Etat	Revenu famille + aide
QF 1	0 à 599	0.50 euro	3 euros	3.50 euros
QF 2	600 à 799	1 euro	3 euros	4 euros
QF 3	799 à 999	2 euros	0 euro	2 euros
QF 4	1000 à 1500	3 euros	0 euro	3 euros
QF 5	1500 à 1999	3.5 euros	0 euro	3.50 euros
QF 6	+ de 2000	4 euros	0 euro	4 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la nouvelle grille tarifaire pour la cantine scolaire à appliquer à la rentrée 2021.

Demande de soutien au déneigement des voiries communales au Département pour la campagne 2020/2021 (2021-110)

Vu le courrier du Département de l'Ardèche notifiant son soutien au déneigement des voiries communales pour la campagne hivernale 2020/2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide du Département pour la prise en compte des efforts financiers communaux en matière de travaux de déneigement effectués sur la voirie communale.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.

